

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 MAI 2020

Date de convocation : 18/05/2020

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15 en présence : 15 votants : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de mai, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, le plus âgé des membres du Conseil, sur convocation qui leur a été adressé par Monsieur Daniel CHARLET, le Maire sortant.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, D. CAPY, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS.

Absents excusés : / Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

1 - ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et a déclaré installés Messieurs D. CAPY, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS et Mesdames A. BOBOWSKI, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Patrick LEFEBVRE, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence. Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire Madame Aurélie BOBOWSKI.

Monsieur le Président fait un appel à candidature et a invité à procéder à l'élection d'un Maire.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs et nuls : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur Patrick LEFEBVRE : 14 voix.

Monsieur Patrick LEFEBVRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2 – CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, cependant ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce qui donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

3 - ELECTION DES ADJOINTS

Il a été proposé sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE élu Maire, à l'élection des adjoints. Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur Marc DEGAUCHY : 15 voix

Monsieur Marc DEGAUCHY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint et a été installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Madame LEROY Valérie : 7 voix et Madame Florence LOIFERT : 8 voix

Madame Florence LOIFERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée deuxième adjoint et a été installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : Monsieur Marc-André DUPUIS : 15 voix

Monsieur Marc-André DUPUIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint et a été installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Christophe FORMONT : 5 voix - Madame Marie-Josée LENS : 5 voix - Madame Valérie LEROY : 5 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Christophe FORMONT : 5 voix - Madame Marie-Josée LENS : 5 voix - Madame Valérie LEROY : 5 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin.

Troisième tour de scrutin :

Le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 15

Ont obtenu : Monsieur Christophe FORMONT : 5 voix - Madame Marie-Josée LENS : 5 voix - Madame Valérie LEROY : 5 voix

Monsieur Christophe FORMONT, Madame Marie-Josée LENS, Madame Valérie LEROY ayant obtenu chacun 5 voix, Madame Marie-Josée LENS étant la plus âgée des candidats, a été proclamée quatrième adjointe et a été installée.

4 – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints de façon suivante : 40.3% pour le maire et 10.7% pour les adjoints.

5 – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé de prendre un certain nombre de décisions. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger le Maire d :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier aliéna de l'article L 213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ;

6 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DES MEMBRES DES SYNDICATS

Le Conseil Municipal décide de procéder à la constitution des Commissions Municipale et à la désignation des membres des syndicats :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :

Membre Titulaire : Mr LEFEBVRE Patrick

Membre Suppléant : Mr DEGAUCHY Marc

POUR LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE :

Membres Titulaires : Mr LEFEBVRE Patrick, Mr DUPUIS Marc-André, Mme BOBOWSKI Aurélie, Mr DEVANNEAUX Marc et Mme LEROY Valérie

POUR LA COMMISSION DES ETANGS :

Membre Titulaire : Mr DUPUIS Marc-André

Membre Suppléant : Mr THOMAS Serge

POUR LA COMMISSION DES TRAVAUX :

Membres Titulaires : Mr LEFEBVRE Patrick, Mr DEGAUCHY Marc, Mr DUPUIS Marc-André, Mr DEVANNEAUX Marc, Mr FORMONT Christophe et Mr MARTIN Gérard

POUR LA COMMISSION DE LA SALLE :

Membre Titulaire : Mr DUPUIS Marc-André

Membres Suppléants : Mme LENS Marie-Josée, Mr THOMAS Serge et Mme BOBOWSKI Aurélie

POUR LA COMMISSION DE LA COMMUNICATION :

Membres Titulaires : Mr LEFEBVRE Patrick, Mr DEGAUCHY Marc, Mme LOIFERT Florence, Mme BOBOWSKI et Mme MARSON Paola

POUR LA COMMISSION ADICO :

Membre Titulaire : Mr LEFEBVRE Patrick
 Membre Suppléant : Mme MOUTURAT Jacqueline

POUR LA COMMISSION DES FINANCES :

Membres Titulaires : Mr LEFEBVRE Patrick, Mr DEGAUCHY Marc, Mme LOIFERT Florence et Mr DEVANNEAUX Marc

POUR LA COMMISSION SECURITE EMBELLEMENT VILLAGE :

Membres Titulaires : Mme LOIFERT Florence, Mme LENS Marie-Josée, Mme MARSON Paola, Mr MARTIN Gérard et Mr THOMAS Serge

POUR LA COMMISSION DES APPELS D'OFFRES :

Membres Titulaires : Mr LEFEBVRE Patrick, Mr DEGAUCHY Marc, Mr DUPUIS Marc-André, Mr DEVANNEAUX Marc, Mr FORMONT Christophe et Mr MARTIN Gérard

POUR LA COMMISSION DU PLU :

Tous les Conseillers Municipaux.

POUR LA COMMISSION VIE LOCALE ET FESTIVITES :

Membres Titulaires : Mr LEFEBVRE Patrick, Mr DEGAUCHY Marc, Mme LOIFERT Florence, Mme BOBOWSKI et Mme MARSON Paola

POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT SCOLAIRE :

Membres Titulaires : Mr FACHE Olivier et Mr MARTIN Gérard
 Membres Suppléants : Mr FORMONT Christophe et Mr PICAUD Christophe

POUR LE SYNDICAT DES EAUX :

Membres Titulaires : Mr LEFEBVRE Patrick et Mr DEGAUCHY Marc
 Membres Suppléants : Mme MARSON Paola et Mr FORMONT Christophe

POUR LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE :

Membre Titulaire : Mr LEFEBVRE Patrick

6 - TAUX D'IMPOSITION RETENUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme de la fiscalité directe locale et la disparition de la taxe d'habitation. Il propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Le Conseil Municipal décide d'adopter ce qui suit compte tenu la réforme de la fiscalité directe locale :

	BASE D'IMPOSITION	TAUX FIXES	PRODUITS
Taxes Foncières sur les propriétés bâties	315 500 €	17,04	53 761 €
Taxes Foncières sur les propriétés non bâties	13 400 €	46,12	6 180€
TOTAL DU PRODUIT A TAUX CONSTANT			59 941 €

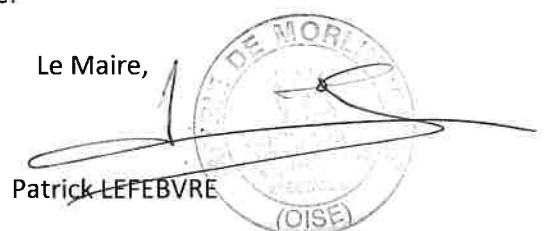
QUESTIONS DIVERSES

- Les régies sont constituées ainsi :

Pour la pêche :	Régisseur : Mr DUPUIS	Suppléant : Mr THOMAS
Pour les locations :	Régisseur : Mme MOUTURAT	Suppléant : Mme LOIFERT
Pour la salle :	Régisseur : Mr DUPUIS	Suppléant : Mme LENS

- Mr Christophe FORMONT est désigné correspondant défense.

Le Maire,



Patrick LEFEBVRE